

<b>Termes de Référence</b>	
<b>Pays / Zone</b>	Monde
<b>Date de démarrage</b>	15/09/2026
<b>Sous financement :</b>	Interne
<b>Auteur(s)</b>	Brieuc Le Merle, Référent Partenariats Opérationnels

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. CONTEXTE GENERAL

Première Urgence Internationale (PUI) est issue de l'union en 2011 de deux organisations françaises établies respectivement en 1979 et 1992, Aide Médicale Internationale et Première Urgence. Elle intervient auprès des populations touchées par les crises, les conflits et les catastrophes. Notre mission est simple : aller là où l'aide ne parvient plus. Là où l'accès est difficile, où les populations sont isolées et où les besoins sont les plus urgents. Nous intervenons directement sur le terrain pour soigner, protéger et soutenir les communautés les plus vulnérables, en travaillant aux côtés des acteurs locaux. Notre engagement peut se résumer en une promesse : franchir le dernier kilomètre pour agir en première ligne. Chaque jour, nos équipes se mobilisent pour que l'aide humanitaire arrive concrètement jusqu'aux personnes qui en ont le plus besoin — aussi loin qu'il le faudra, aussi longtemps que nécessaire.

Depuis 2020, le volume du partenariat opérationnel dans les interventions de PUI a augmenté de manière significative, notamment via les partenariats avec des organisations issues des pays et contextes dans lesquels nous intervenons. Cette tendance nécessite, pour PUI, de se doter des outils et approches pertinentes afin de nouer et gérer au mieux ces partenariats locaux, ainsi que d'améliorer ses pratiques partenariales. En 2022, PUI s'est doté d'un cadre de partenariat opérationnels, révisé en 2025 et qui à l'heure actuelle cadre principalement les étapes de sélection et de contractualisation avec les partenaires opérationnels. En 2026, la quasi-totalité des bureaux-pays gèrent ou développent des partenariats avec des organisations issues des pays d'intervention. Les stratégies partenariales et leurs ambitions varient beaucoup selon les contextes d'intervention et l'historique des bureaux-pays dans la gestion des partenariats. Face à l'augmentation du nombre de partenaires et à leur diversité, mais aussi en lien avec les engagements autour de la localisation de l'aide, PUI cherche à dépasser les logiques de « *subgranting* » afin d'améliorer son approche des partenariats avec les acteurs des sociétés civiles des pays d'intervention et de

fournir des outils appropriés aux équipes terrain pour qu'elles puissent les adapter à leurs contextes.

## 1.2 BESOINS

Un besoin central concerne le renforcement/partage de capacités mutuel avec les partenaires locaux et nationaux. Si l'appui aux systèmes existants (plutôt que la substitution) et le soutien aux communautés locales est au cœur de l'approche de PUI depuis la création de l'organisation, la dimension du renforcement de capacité dans les partenariats avec les organisations de la société civile reste relativement récente pour PUI et nécessite le développement d'un cadre méthodologique et d'outils adaptables sur les missions, notamment sur les aspects suivants (**la liste est non-exhaustive**) :

- L'évaluation des besoins en capacités d'une organisation partenaire, la prise en compte de ses besoins ;
- L'élaboration de plans de renforcement/partage de capacité contextualisés, réalistes, atteignables et pertinents, élaborés conjointement avec les partenaires et tenant compte des risques pour PUI et le partenaire, les capacités de la mission et les ressources mobilisables ;
- Opérationnaliser concrètement la réciprocité des plans de renforcement/partage de capacités pour les rendre mutuels (de l'organisation partenaire vers PUI et vice-versa) et non pas uniquement descendants, quand cela est pertinent et possible
- Une priorisation des thématiques (sectorielles, organisationnelles, opérationnelles etc.) sur lesquelles PUI peut apporter une vraie plus-value en renforcement/développement de capacités afin de mieux délimiter « l'offre » de de l'organisation en termes de renforcement/partage de capacités, selon la capacité de chaque mission
- La prise en compte des conditions préalables, risques, et charges de travail additionnelles que représentent des stratégies de renforcement/partage mutuel des capacités (pour PUI comme pour les partenaires)
- La planification des moyens et ressources financières (budgétisation, intégration dans les projets) et humains nécessaires pour mener des activités de renforcement de capacité dans un modèle économique reposant largement sur les financements des bailleurs institutionnels ;
- Les méthodologies ou approches possibles de renforcement de capacités t **adaptées aux différents types de partenaires/besoins mais aussi aux contextes d'intervention de PUI et à la capacité des différentes missions**
- Le suivi des plans de renforcement/partage de capacités et l'évaluation de leur impact en tenant compte de la durée relativement limitée des projets

PUI recherche l'appui d'un.e consultant.te pour développer ce cadre.

## 2. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

### 1.1 OBJECTIF GENERAL

Doter PUI d'un cadre méthodologique opérationnalisable de renforcement et partage mutuel des capacités avec les partenaires issus de nos contextes d'intervention.

### 1.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Les pratiques et outils existants internes et externes pour le renforcement et le partage mutuel de capacités sont capitalisées et analysées
2. Un cadre méthodologique adapté à PUI est développé pour accompagner les bureaux-pays dans leurs approches de renforcement/partage mutuel de capacités avec les partenaires locaux
3. Une boîte à outils facilement appropriable et adaptable est élaborée et mise à disposition des équipes terrain qui souhaitent mettre en œuvre des stratégies de renforcement/partage de capacités avec leurs partenaires locaux

## 3. TACHES

Les tâches générales listées ci-dessous sont fournies à titre indicatif. Il est attendu des candidat.e.s qu'ils/elles fassent une proposition détaillée dans leur offre en lien avec les objectifs et les livrables décrits dans ces termes de référence.

Au cours de la consultance, les ajustements éventuels seront discutés entre PUI et le consultant/la consultante sélectionné.e, selon les contraintes rencontrées et les progrès réalisés.

- Analyse et revue des outils et pratiques existantes internes en <sup>1</sup>, et dans le secteur humanitaire en général
- Identification des besoins des équipes de PUI et de ses partenaires locaux
- Elaboration des livrables
- Restitution et présentation des conclusions/recommandations à PUI

## 4. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- Un cadre méthodologique claire, simple et opérationnalisable pour guider les équipes de PUI dans la mise en place de stratégie de renforcements/partage

---

<sup>1</sup> PUI préparera un dossier de capitalisation réunissant les différents outils développés à ce jour par les missions en amont de la consultance.

de capacité dans les partenariats opérationnels avec les acteurs issus des pays d'intervention/contextes locaux

- Les différents outils associés à ce cadre méthodologique et les lignes directrices pour accompagner les équipes terrain dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de stratégies de renforcement/partages de capacités
- Le plan d'opérationnalisation et de diffusion/mise en œuvre du cadre sur les missions

Le/la consultant.e réalisera ce travail en langue française et anglaise.

Ce livrable pourra s'associer de conclusions et recommandations éventuelles de la part du/de la consultant.e issues du travail réalisé. Il est attendu du/de la consultant.e qu'il ou elle soit en capacité de proposer un cadre, des outils et un plan d'opérationnalisation pragmatiques, réalistes et adaptables sur les missions. Le/la consultant.e doit tenir compte des besoins listés dans ces termes de références.

## 5. METHODOLOGIE

Il est attendu des candidat.e.s qu'ils/elles détaillent, dans leur dossier technique, la méthodologie qu'ils/elles souhaitent proposer pour répondre aux besoins listés dans ces termes de références, aux objectifs de la consultance et pour produire les livrables attendus. A titre indicatif et non-exhaustif, cette méthodologie peut inclure des entretiens individuels ou collectifs avec des interlocuteurs.trices siège et terrain de PUI et des organisations partenaires de PUI, de la revue et de l'analyse documentaire, de la collecte de données, de la capitalisation, etc.

La liste des interlocuteurs et interlocutrices internes et éventuellement externes sera discutée avec PUI au début de la consultance. Les candidats.e.s peuvent faire une proposition dans leur dossier technique.

## 6. ORGANISATION DE LA CONSULTANCE

### 6.1 PROFIL ATTENDU

PUI recherche un ou une consultant.te ayant le profil suivant :

- Statut : le statut du ou de la consultant.te doit lui permettre de réaliser la prestation de service et de recevoir les paiements en accord avec la réglementation de son pays d'exercice
- Expérience préalable : expérience dans l'humanitaire, notamment avec des ONG françaises sur le terrain. Avoir géré des partenariats avec des organisations issues des sociétés civiles locales en

contexte humanitaire est un pré-requis. Une expérience préalable avec PUI est un atout.

- Excellente maîtrise des enjeux de la localisation de l'aide humanitaire et des partenariats équitables
- Expertise technique : Renforcement/partage de capacités (utilisation d'outils d'analyse des capacités, développement et mise en place de plans de renforcement de capacités, évaluation de l'impact du renforcement mené)
- Excellentes qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Autonomie, solides capacités d'organisation et de planification
- **Maîtrise courante du français et de l'anglais obligatoire, espagnol apprécié**

## 6.2 CONDITIONS

PUI signera un contrat de prestation de service avec le ou la candidat.te dont la proposition aura été retenue à l'issue de l'analyse des offres soumises. Le consultant ou la consultante sera rémunéré.ee sous plusieurs tranches, conditionnées à la bonne réalisation de chaque phase et la production des livrables attendus.

Cette consultance peut être effectuée à distance en totalité. Aucun déplacement n'est prévu dans le cadre de cette consultance.

PUI ne mettra pas à disposition du ou de la consultant.te de moyens logistiques ou humains (hormis la mise en contact avec les interlocuteurs et interlocutrices pertinents.tes). Si le ou la consultant.te est basé.e en France, des rencontres pourront être organisées au siège de Première Urgence Internationale à Asnières-sur-Seine. Le ou la consultant.e devra disposer de ses propres moyens logistiques pour effectuer le travail attendu, en particulier d'un ordinateur et d'un accès à internet. Un accès aux systèmes d'information de PUI (Microsoft SharePoint et Microsoft Teams) pourra être temporairement créé pour la durée de la consultance afin de faciliter la communication avec les interlocuteurs.trices internes de PUI et l'accès aux ressources de l'association.

## 6.3 DISPOSITIF DE SUIVI

Des points de suivi réguliers seront organisés entre le/la consultant.te et le Référent Partenariats Opérationnels du siège de PUI (et d'autres interlocuteurs.trices si besoin) afin de suivre les différentes étapes et d'ajuster le planning si nécessaire. Le ou la consultant.te informera régulièrement le Référent Partenariats Opérationnels de l'avancement de son travail. Les modalités et fréquences précises de ce suivi seront précisées au début de la consultance, en accord avec le/la consultant.e retenu.e.

## 6.4 CALENDRIER ESTIMATIF

Le démarrage de la prestation est prévu pour le **15/09/2026**. Il est estimé qu'un total de 50 de jours de travail est nécessaire pour la prestation.

Le calendrier ci-dessous est donné à titre indicatif. Les candidat.e.s veilleront à proposer un calendrier détaillé dans leur offre.

<b>Activités</b>	<b>Durée</b>
Briefings de démarrage avec le Référent Partenariats Opérationnels et divers collaborateurs.trices de PUI	<b>2 jours de travail</b>
Réalisation des tâches et production des livrables, suivi régulier avec PUI	<b>46 jours de travail</b>
Restitution et conclusion de la prestation	<b>2 jours de travail</b>
Total	<b>50 jours de travail</b>

## 7. CANDIDATURE ET SELECTION

Les personnes intéressées devront présenter en français ou en anglais et dans le format qu'ils désirent :

- ✓ Une offre technique présentant :
  - La compréhension des enjeux de la prestation et des Termes de Référence (TdR) : développement d'une problématique et formulation de questions auxquelles l'offre propose de répondre
  - La méthodologie et les outils proposés pour la réalisation de la prestation ;
  - Les différentes phases proposées et la liste des activités/tâches
  - Le planning présentant les détails pour la réalisation de chacune des phases de la consultance.
  - La valeur ajoutée de l'offre par rapport à la problématique posée dans les termes de référence
- ✓ Une offre financière comprenant un budget par phase
- ✓ Une présentation de la société ou du/de la consultant.e (en cas de consultant.e indépendant.e, un CV par exemple)
- ✓ Des exemples de prestations similaires, en français et en anglais, avec des références à contacter
- ✓ La fiche de collecte d'informations personnelles annexée à ces Termes de Référence

Les candidats devront envoyer l'ensemble de cette documentation en format électronique à l'adresse suivante : [partnerships@premiere-urgence.org](mailto:partnerships@premiere-urgence.org).

**Merci de mentionner dans l'intitulé de votre email :**

***Partenariat local/Offre de consultance/Nom du/de la consultant.e ou de la société.***

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse [partnerships@premiere-urgence.org](mailto:partnerships@premiere-urgence.org)

La date limite pour la présentation de dossiers sera le vendredi 31 juillet à 23:59 heure de Paris (GMT+1), l'heure de réception à l'adresse sus-mentionnée faisant foi.

Les offres proposées seront analysées par un panel interne à Première Urgence Internationale selon le calendrier fourni ci-dessous. Les prestataires pré-sélectionnés à l'issue de la vérification de la conformité des offres

<b>Etapes</b>	<b>Echéance</b>
1 - Réception des offres	Vendredi 31 juillet 2026, 23:59 heure de Paris
2 - Vérification de la recevabilité des offres (présence des tous les éléments attendus, dossiers reçus dans les délais, profils des prestataires conformes aux attentes)	Jusqu'au 14 août 2026
3 - Analyse de la qualité technique et financière des offres par un panel interne et pré-sélection	Jusqu'au 28 août 2026
4 - Négociations avec prestataires sur les offres pré-sélectionnées, sélection finale de l'offre retenue	Jusqu'au 9 septembre 2026
5 - Signature du contrat et démarrage de la prestation	15 septembre 2026